

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 3 juin 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

ÉTAIT ABSENT :

M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

19-06-131

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 3 JUIN 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 2019
 - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - **Fondation Marie-Pagé** : Remerciement pour le don effectué à la Fondation.

- **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** : Le projet d'aménagement de la 2^e phase de la piste cyclable déposé dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers n'a pas été retenu.
- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle de la taxe au montant de 245.60\$.
- **Add Energie** : Versement, au montant de 50.93\$, pour les revenus générés par la borne de recharge électrique pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Présentation des états financiers 2018
- 5.4. Demande de participation au feuillet paroissial
- 5.5. Demande de participation au spectacle bénéfique du Centre de prévention suicide
- 5.6. Demande de gratuité de salle pour le comité 12-18
- 5.7. Renouvellement d'adhésion à GROBEC
- 5.8. Dossier CPE : envoi de nouvelles mises en demeure
- 5.9. Mandat au Ministre des Finances

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Démolition du garage municipal
- 7.2 Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Demande de versement
- 7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7.4 Remorque

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Programme hors foyer

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Participation à « Érable en spectacle »

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présentée.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-06-132

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2019

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- Le maire fait des suivis concernant les dossiers suivants :
- Réponse du MTQ pour l'entretien de la rue Principale à l'entrée du village
 - Location du conteneur pour les matériaux secs
 - Location de la toilette chimique sur le terrain du Chalet des loisirs
 - Remplacement du rideau de salle
 - Débroussaillage dans les rangs
 - Travaux pour détruire les barrages de castor

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Fondation Marie-Pagé** : Remerciement pour le don effectué à la Fondation.
- **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** : Le projet d'aménagement de la 2^e phase de la piste cyclable déposé dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers n'a pas été retenu.
- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle de la taxe au montant de 245.60\$.
- **Add Energie** : Versement, au montant de 50.93\$, pour les revenus générés par la borne de recharge électrique pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 16 647.01 \$

Rémunération des élus	1 990.12 \$
Rémunération régulière	6 248.99 \$
Factures déjà payées	8 407.90 \$

19-06-133

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mai 2019, pour un montant total de 23 130.53 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 23 130.53 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JUIN 2019 : 39 777.54 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 16 647.01 \$

Factures à payer : 23 130.53 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

19-06-134 5.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim procède à la présentation du rapport annuel et des états financiers 2018.

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Groupe RDL Thetford Mines/Plessisville inc. a procédé à la préparation des états financiers pour l'année 2018 et que la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim en a fait la présentation ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le rapport annuel et les états financiers pour l'année 2018 tel que présenté par la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

Adoptée.

5.4 DEMANDE DE PARTICIPATION AU FEUILLET PAROISSIAL

La municipalité a reçu une demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables afin d'obtenir une contribution de 150.00 \$ pour une espace publicitaire dans leur feuillet paroissial.

Le conseil municipal a décidé de ne pas contribuer.

19-06-135 5.5 DEMANDE DE PARTICIPATION AU SPECTACLE BÉNÉFICE DU CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour participer au spectacle bénéfice ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation est de 75 \$ par personne pour le spectacle ou de 125 \$ pour le cocktail et le spectacle par personne ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RÉSERVER un (1) billet pour le spectacle au coût de 75 \$.

Adoptée.

19-06-136 5.6 DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE POUR LE COMITÉ 12-18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part du comité 12-18 afin d'obtenir la Salle Firmin-Roy pour utiliser gratuitement la salle pour une activité qui se déroulera le 19 octobre prochain ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCORDER une gratuité de salle pour le comité 12-18.

Adoptée.

19-06-137 5.7 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À GROBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de GROBEC et que son adhésion vient à échéance bientôt ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'abonnement pour une période d'un an est au coût de 75.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RENOUELLER l'abonnement d'un an à GROBEC au coût de 75.00\$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

19-06-138 5.8 DOSSIER CPE : ENVOI DE NOUVELLES MISES EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé des procédures de mise en demeure contre les entrepreneurs qui ont procédé à la transformation de l'ancienne salle communautaire en CPE ;

CONSIDÉRANT QU'aucune suite n'a été donnée à ces mises en demeure et que la municipalité souhaite réaliser les travaux correctifs dans les prochains mois ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la firme Lavery Avocats à transmettre une nouvelle mise en demeure aux entrepreneurs afin de leur exiger à faire les travaux correctifs sans quoi la municipalité procédera et ceux-ci devront rembourser les frais encourus.

Adoptée.

19-06-139

5.9 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DÉMOLITION DU GARAGE MUNICIPAL

Le point est reporté à la prochaine séance puisque la municipalité n'a pas reçue toutes les soumissions nécessaires à l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux.

19-06-140

7.2 FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES – DEMANDE DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le conseil de la municipalité de Villeroy demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 10 818.18 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Villeroy entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation de la chaussée et pavage dans le Rang 15 ;

QUE la municipalité de Villeroy s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée.

19-06-141 7.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 119 557 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la municipalité de Villeroy informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, via le rapport financier, de l'utilisation des

compensations pour couvrir des dépenses de 122 376 \$ visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie – volet entretien local.

Adoptée.

19-06-142 7.4 REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au remplacement de la remorque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçue deux soumissions, soit une soumission de l'entreprise « REMEQ » au montant de 3 795.00 \$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise « Pneus & Remorques 265 Inc. » au montant de 3 125.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Pneus & Remorques 265 Inc. » répond davantage au besoin de la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise « Pneus & Remorques 265 Inc. » au montant de 3 125.00 \$ plus taxes si applicables pour l'achat d'une nouvelle remorque et de lui demander d'inclure des rampes galvanisés pour le même prix.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-06-143 8.1 PROGRAMME HORS FOYER

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de récupération hors foyer qui permet le remboursement d'une partie du coût d'achat d'équipement de récupération des matières recyclables dans leurs lieux publics ;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible à la subvention, c'est un minimum de 25 équipements qui doivent être acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable souhaite procéder à un dépôt de projet afin de regrouper toutes les municipalités intéressées et atteindre le nombre minimum d'équipements requis pour la subvention ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER et DE MANDATER la MRC de l'Érable pour procéder au dépôt de projet dans le cadre du Programme de récupération hors foyer ;

QUE la municipalité de Villeroy serait intéressé à procéder à l'achat d'un ou deux équipement(s) suite au prix qui sera soumis.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

19-06-144 10.1 PARTICIPATION À « ÉRABLE EN SPECTACLE »

CONSIDÉRANT QUE La MRC de l'Érable offre la possibilité à la municipalité de participer à l'activité « Érable en spectacle » ce qui leur permettrait de présenter un spectacle pour un montant de 300.00 \$ et que le reste des dépenses soient assumés par la MRC ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADHÉRER à l'activité « Érable en spectacle.

Adoptée.

11. SUJET DIVERS

11.1 BERCE DE CAUCASE

Le conseiller municipal M. Patrice Goupil demande si on doit déclarer à la municipalité ou non lorsque l'on pense apercevoir des plans de la Berce de Caucase. Le maire lui indique que oui et invite également toute la population à le faire. M. Goupil s'informe également si la MRC de l'Érable peut aider à l'élimination de cette plante. Malheureusement non puisqu'elle ne possède pas le personnel formé pour le faire.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

- M. Éric Chartier, maire
 - MRC de l'Érable
 - Comité du Parc régional de la Grande Coulée
 - Agence forestière
 - Aménagement
 - Fonds de développement des territoires
 - Loisirs
 - Comité stratégique agroalimentaire-forêt Érable
 - Fondation de l'Hôpital

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matières résiduelles et recyclage
- Service de garde

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture
- Comité d'embellissement
- Club de l'Âge d'Or

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Au total, sept (7) questions sont posées et elles ont toutes été répondues.

19-06-145

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim